

Point d'actualités Coronavirus – Maroc / Tunisie (06/05)
FAM d'après informations SER / CAA de la zone

(Les informations actualisées par rapport au dernier point sont inscrites en rouge.)

MAROC

Contexte général :

Situation épidémiologique : 5219 cas positif, 181 décès et 1838 personnes guéries

Nouvelles actions par les autorités marocaines :

Le confinement ne devrait pas être prolongé au-delà du 20 mai (source gouvernementale)

Le Comité de la Veille Economique du Ministère de l'Economie et des Finances a lancé les travaux pour élaborer un plan de relance de l'économie marocaine. Il s'appuiera sur des plans de relance sectoriels, des solutions de financement à long terme, une réduction des délais de paiement et un soutien à la demande.

Mesures pour les entreprises :

L'Association marocaine des exportateurs (ASMEX) et la Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) ont pris plusieurs mesures :

- la baisse du délai de remboursement des entreprises exportatrices ayant subi des pertes durant les dernières semaines de 6 à 3 mois ;
- la prorogation du délai de déclaration du chiffre d'affaires de 15 à 30 jours ;
- la prorogation des échéances à 2 mois au lieu de 1 mois ;
- l'augmentation du délai de déclaration du sinistre de 30 à 60 jours avec possibilité de prorogation.

Pour accompagner ses entreprises clientes, Wafa Assurance a décidé de maintenir la couverture décès et maladie pendant le 2^{ème} trimestre 2020, pour les salariés déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en arrêt de travail temporaire.

Impact sur le Maroc :

- Le Haut Commissariat au Plan (HCP) révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique pour les 1^{er} et 2nd trimestres 2020, à respectivement 0,7% et -6,8%.
- En réponse aux impacts de la pandémie au Maroc, la BERD a mis en place une facilité de financement de 145 M EUR auprès de Bank of Africa – BMCE Group, comprenant une ligne de prêt dédiée aux PME et une ligne de financement du commerce extérieur.
- **Un accord de don de l'UE de 1,5 Mds MAD a été signé en appui aux efforts du Maroc dans la gestion de la crise sanitaire**, notamment en termes d'accès à l'enseignement à distance pour les populations en âge scolaire.

Les derniers chiffres de l'Office des changes indiquent une chute importante du commerce extérieur au 1^{er} trimestre 2020, mais une hausse du flux net des IDE.

- Les importations et les exportations de marchandises enregistrent, en glissement annuel, des baisses respectives de 5,1% et de 10,6%.

- Côté exportations, ce recul est notamment dû aux importantes pertes dans les secteurs automobile et aéronautique, qui connaissent une baisse respective de leurs ventes de 25,3% et de 19,2%.
- Le déficit commercial augmente ainsi de 3,8% et le taux de couverture enregistre une perte de 3,6 points.
- Le Maroc enregistre cependant une hausse de son flux net d'IDE (+7,5%), grâce à une baisse des dépenses (-41,6%) supérieure à la baisse des recettes (-17,1%).
- Les envois de fonds effectués par les Marocains Résidents à l'Étranger (MRE) enregistrent une baisse de 4,7%.

Les Etats-Unis ont appuyé le Maroc d'une enveloppe de 5,7 M USD, dans le cadre de la lutte contre la pandémie

Production de masques: le Maroc, cet outsider devenu champion mondial. 34 entreprises se sont lancées dans la fabrication de masques en tissu lavable non subventionné. Parmi ces entreprises, cinq exportent déjà la moitié de leur production en Europe. "Nous allons autoriser plus d'entreprises à exporter d'ici à quelques semaines", souligne le ministre de l'industrie et commerce Elalami qui a précisé que pour les masques en tissu, lavables et réutilisables l'accord serait que 50% de la production reste sur le marché local et 50% irait à l'export, alors que les masques à 80 centimes l'unité ne pourront pas être exportés dans la mesure où elles sont subventionnées...

Covid-19 : impact sur le commerce. Alors que les exportations Maroc ont chuté de 30% en mars 2020, les importations ont baissé de 16%. Au T1, les exportations reculent de 10%, les importations de 5%. Le déficit commercial du Maroc s'est aggravé de 1,8 milliard, passant à 49,1 milliards de DH. Mais, certains secteurs exportateurs du Maroc arrivent à tirer leur épingle du jeu, **notamment, l'agriculture (les pommes de terre, tomates, oignons, fruits rouges, pastèques sont très demandés à l'international en ces temps de crise), la pêche (volume exporté de l'ordre de 496.400 tonnes, contre 481.200 tonnes durant la campagne précédente)** et l'industrie pharmaceutique (mais en deçà des attentes).

Fonds spécial Covid-19. Lors de la séance des questions à la Chambre des représentants, le ministre de l'Économie a annoncé que les ressources totales du fonds ont atteint 32 milliards de DH. (2m.ma, 28/04/2020). Selon le Ministre de l'intérieur Abdelouafi Laftit, 5,1 millions de familles ont bénéficié des aides du Fonds spécial ainsi que 800 000 personnes affiliées à la CNSS en arrêt de travail. (Le Matin, 01/05/2020). Environ 4,3 millions de ménages marocains vivent dans l'informel dont 2,3 millions de familles bénéficient du Régime d'Assistance Médicale «RAMED» et 2 millions d'autres sont non-ramedistes). (Al Bayane, 29/04/2020)

Dettes publiques, le rééchelonnement de la dette publique s'avère plus coûteux. Le ministre Benchaâboun a confirmé que le Maroc ne soumettra pas de requête de rééchelonnement de la dette pour ne pas dégrader sa notation à l'échelle internationale.

Tourisme: la filière au point mort. Le Maroc prévoit une chute de 40% du nombre de touristes. On dénombre aujourd'hui 3.500 entreprises d'hébergement touristique, 1.450 agences de voyages, 1.500 sociétés de transport, 500 entreprises de restauration et 1.500 sociétés de location de voitures directement touchées. (*L'Economiste, 04/05/2020*)

Filières agricoles, pêche et alimentaires au Maroc :

Le Maroc met en place des mesures appropriées pour assurer la commercialisation de la production de céréales de la récolte 2020.

Dans le cadre du suivi régulier et rapproché de déroulement de la campagne agricole céréalière, le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, a

tenu une réunion par vidéoconférence le lundi 20 avril 2020 avec les présidents des organisations professionnelles de la filière céréalière, regroupant les opérateurs de la chaîne de collecte et de commercialisation des céréales, en l'occurrence la FIAC, la FNCL, la FNM et l'AMIPA.

La discussion a concerné le suivi de l'approvisionnement régulier en céréales et en farines et la commercialisation de la production nationale des céréales dans de bonnes conditions. L'ensemble des fédérations représentant les opérateurs ont exprimé leur engagement ferme pour d'une part, assurer la collecte de la production nationale des céréales auprès des agriculteurs dans de bonnes conditions et d'autre part, garantir en permanence le stock de céréales au niveau actuel, permettant de couvrir au moins une période de 4,5 mois des besoins de consommation nationale.

Par ailleurs, le gouvernement mettra en place un régime de commercialisation incitatif afin de favoriser la collecte de la production nationale à des prix rémunérateurs au profit des producteurs de blé tendre au titre de la campagne agricole 2019-2020. Les mesures concernent en particulier :

- Un prix référentiel cible de 280 dh/quintal rendu moulin, pour une qualité standard ;
- Une subvention forfaitaire de 5,00 dh/ql, pour les quantités de blé tendre de production nationale, acquises durant la période primable allant du 1^{er} juin au 31 juillet 2020 ;
- Une prime de magasinage de 2,00 dh/ql par quinzaine, octroyée aux organismes stockeurs pour les quantités de blé tendre national collecté du 1^{er} juin au 31 juillet 2020. Cette prime sera en vigueur pendant la période de stockage fixée jusqu'au 31 décembre 2020 avec l'option de dégressif à hauteur de 7% à partir de fin de septembre.
- La reconduction du système d'appels d'offres pour l'approvisionnement des minoteries industrielles en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. Les premiers appels d'offres de l'année seront réservés exclusivement à la récolte nationale.

Pesticides: Vers l'interdiction du Chlorpyrifos au Maroc ?

Quelques mois après l'interdiction du Chlorpyrifos par l'Union européenne, le Maroc se dirige à son tour à faire de même, ou du moins à restreindre l'usage de cet insecticide à usage agricole largement controversé en raison de son impact sur le système nerveux. Un impact qui peut entraîner des graves et irréversibles déficiences chez les enfants, comme l'a confirmé un rapport de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, publié le 28 août dernier.

L'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) s'apprête à soumettre les résultats de son évaluation de cette matière active à la commission nationale des pesticides à usage agricole, laquelle devra statuer sur son interdiction ou non lors de sa réunion prévue en juillet 2020. «L'ONSSA avait déjà initié le processus de réexamen de cette matière active et en a informé les sociétés détentrices des homologations et ce conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur», a souligné l'Office dans un communiqué publié lundi. Ce réexamen, poursuit la même source, conduira soit au retrait définitif de l'homologation des pesticides contenant cette substance ou, le cas échéant, à la restriction à des usages très limités et règlementés.

TUNISIE

Contexte général : une épidémie sous contrôle et un déconfinement qui a démarré le 4 mai.

Situation épidémiologique : 1018 cas positif, 43 décès et 406 personnes guéries

Le gouvernement tunisien a précisé le déroulement du déconfinement ciblé mis en oeuvre à partir du 4 mai 2020 :

Alors que 1 013 cas de contamination au covid-19 et 42 décès ont été confirmés en Tunisie au 2 mai 2020 selon le ministère de la Santé, le président de la République tunisienne M. Kaïs Saïed, a décidé de proroger l'état d'urgence pour une durée de 30 jours à compter du 30 avril 2020. Par ailleurs, lors d'une conférence de presse tenue le 29 avril 2020, la ministre auprès du Chef de gouvernement, chargée des Grands Projets, Mme Lobna Jeribi, a présenté les grands axes de la stratégie de déconfinement ciblé. i/ La 1ère phase de déconfinement ciblé, qui se déroulera du 4 au 24 mai 2020, concernera 50% de la fonction publique, 50% de l'industrie, 50% du secteur des services, 50% du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), 100% des professions libérales (sauf

la coiffure et beauté), et 100% du commerce (sauf l'habillement, les chaussures et les grandes surfaces). ii/ Lors de la 2ème phase (du 24 mai au 4 juin 2020), les secteurs ayant repris leurs activités au cours de la 1ère phase à hauteur de 50%, pourront passer à 75% de leurs capacités. Certaines activités religieuses (prières dans les mosquées), culturelles, sportives, de loisirs et touristiques, pourront reprendre. En outre, les restaurants, cafés, marchés hebdomadaires et centres commerciaux pourront rouvrir. iii/ Durant la 3ème phase (du 4 au 14 juin 2020), les secteurs sus-cités pourront passer à 100% de leurs capacités, et les crèches et jardins d'enfants pourront rouvrir. Le plan gouvernemental de confinement ciblé stipule l'obligation du port des masques et de la distanciation sociale. De plus, les entreprises qui reprendront leurs activités sont appelées à fournir le transport aux salariés. Le secteur du transport reprendra dès le 4 mai 2020, en suivant des règles d'hygiène rigoureuses. Le transport public sera consacré uniquement aux abonnés. Les taxis individuels seront autorisés à transporter 2 clients maximum, et les taxis collectifs 4 clients maximum. Les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes, les enfants de moins de 15 ans et les personnes à faible immunité devront poursuivre le confinement. Enfin, Mme Jeribi a précisé que les mesures prises seront amendées à la lumière de l'évolution de la situation épidémiologique.

De nouveaux décrets-lois ont été adoptés le 23 avril 2020 :

De nouveaux décrets-lois ont été adoptés dans le cadre d'un conseil des ministres présidé le 23 avril 2020 par le chef du gouvernement M. Elyes Fakhfakh : i/ un décret-loi rendant possibles des procès à distance ; ii/ un décret-loi visant à soutenir les entreprises économiques subissant les répercussions du Covid-19, à travers la suspension des délais de réalisation des projets et la prolongation de la période de validité des autorisations à investir ; iii/ un décret-loi autorisant les ordonnances électroniques pendant le confinement ; iv/ un décret-loi relatif à la promulgation de dispositions conjoncturelles et exceptionnelles pour suspendre les procédures et les délais dans les domaines de la sécurité sociale et des prestations octroyées par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) en faveur des affiliés sociaux et des entreprises.

La France, les Etats-Unis et la Banque mondiale ont mobilisé des fonds contre le Covid-19

Selon un communiqué du 24 avril 2020, le gouvernement américain a octroyé 25 M USD supplémentaires à des fins de prévention et de lutte contre le Covid-19 en Tunisie. Ce financement servira à renforcer les capacités des laboratoires, la prévention et le contrôle des infections, l'accès aux services médicaux vitaux et aux produits de première nécessité pour les enfants de familles vulnérables, et le soutien psychosocial pour aider les familles touchées. De plus, la Banque mondiale a annoncé le 30 avril 2020 avoir approuvé un nouveau projet de 20 M USD pour aider la Tunisie à renforcer les capacités du secteur de la santé face au Covid-19. Le communiqué précise que ce projet « complète une allocation antérieure de 15 M USD, mise à disposition début avril pour les dépenses de santé d'urgence, par le biais de fonds d'un projet existant. (...) Jusqu'à 100 M USD supplémentaires du portefeuille existant de la Banque mondiale seront réaffectés pour financer des prestations sociales supplémentaires, ainsi que des subventions aux PME. »

Enfin, la France a fourni une aide d'urgence à la Tunisie : 6 000 tenues de protection complète, 55 000 paires de gants chirurgicaux, plusieurs dizaines d'appareils laser de prise de température à distance, d'appareils respiratoires en milieu contaminé, de paires de lunettes de protection, et plusieurs centaines de tests de détection rapides Covid-19 et de masques FFP2. **Lors d'un entretien téléphonique le 1er mai 2020, M. Elyes Fakhfakh et M. Edouard Philippe, Premier ministre français, ont fait part de leur volonté commune de renforcer, dans ces circonstances exceptionnelles, les relations de coopération entre les 2 pays.**

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté deux projets de loi de garantie de l'Etat pour des prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Banque africaine de développement (BAD).

Deux projets de loi ont été adoptés par l'ARP le 24 avril 2020, concernant : i/ L'approbation de l'accord de garantie conclu le 30 janvier 2020 entre la Tunisie et la BIRD, relatif au financement d'un crédit de 428 M TND destiné à la Société tunisienne de l'électricité et du gaz. ii/ L'approbation de l'accord de garantie conclu le 17 décembre 2019 entre la Tunisie et la BAD, relatif au financement d'une ligne de crédit via la BH destinée aux PME et aux sociétés actives dans les secteurs de la santé, des logements sociaux, de l'industrie et des énergies renouvelables.

Les flux d'IDE entrants bruts totaux à destination de la Tunisie au cours du 1er trimestre 2020 ont chuté de -23,8% sur un an.

Selon des données de l'Agence de promotion des investissements étrangers (FIPA), les flux d'investissements internationaux entrants en Tunisie (IDE et investissements de portefeuille) ont diminué de -24,1% sur le 1er trimestre (T1) 2020 en glissement annuel (g.a.), à 462 M TND (147 M EUR). Les flux d'IDE, qui représentent la quasi-totalité des flux d'investissements étrangers (99,6% au T1 2020), ont baissé de -23,8% en g.a. à 460 M TND (146 M EUR) au T1 2020, tandis que les flux d'investissements de portefeuille, plus résiduels, ont chuté de -58,2% en g.a. à 1,9 M TND (0,6 M EUR) au T1 2020. Les flux d'IDE ont baissé dans l'ensemble des secteurs à part l'agriculture au T1 2020 (+573,5% en g.a. à 3,9 M TND), qui représente une part minime des flux d'IDE entrants en Tunisie (moins de 1%). A contrario, les flux d'IDE ont baissé dans les secteurs de l'énergie (-18,6% en g.a. à 233 M TND), de l'industrie (-21,5% à 203 M TND) et des services (-65,5% à 20 M TND).

La Chambre tuniso-française de commerce et d'industrie (CTFCI) et l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) ont publié fin avril 2020 des enquêtes sur l'impact du Covid-19 sur les entreprises en Tunisie.

Une enquête a été réalisée par la CTFCI au cours de la deuxième quinzaine du mois d'avril 2020 concernant l'impact du Covid-19 sur un échantillon de 146 entreprises adhérant à la CTFCI, et opérant dans les secteurs industriels et les services. Selon les résultats obtenus, si 99% des entreprises ayant répondu à l'enquête ont pu payer les salaires du mois de mars 2020, seules 70% d'entre-elles estiment avoir la capacité de payer ceux d'avril, et 60% pensent que la crise du Covid-19 aura un impact négatif sur la pérennité de leur entreprise. En outre, 58% jugent les mesures annoncées par le gouvernement insuffisantes. Les entreprises interrogées proposent des mesures supplémentaires, telles que la création d'un fond de restructuration des PME ou encore une amélioration de l'accès à un crédit bonifié et garanti par l'Etat. En parallèle, l'IACE a publié le 28 avril 2020, une étude sur un échantillon de 600 entreprises tunisiennes, réalisée les 12 et 13 avril 2020. Elle révèle que 87% des entreprises ont pu payer en intégralité les salaires du mois de mars 2020. Concernant le mois d'avril, seules 54% des entreprises interrogées ont déclaré qu'elles pourraient régler le salaire de leurs employés en intégralité. L'enquête de l'IACE souligne le rôle essentiel du crédit aux entreprises pour le paiement des salaires : 26,2% d'entre-elles y ont eu recours durant le mois de mars et 29,6% comptaient y avoir recours en avril.

Filières agricoles et alimentaires en Tunisie :

Le Maroc, l'Indonésie et la Malaisie demeurent les premiers importateurs des dattes tunisiennes. Les valeurs des exportations des dattes tunisiennes ont toutefois baissé de 5,9%. Le Maroc suivi par l'Indonésie et la Malaisie restent pour la deuxième année consécutive, les premiers importateurs des dattes tunisiennes. Ce qui représente environ 50% de la valeur des exportations de la Tunisie.

Au cours du premier trimestre de l'année, la carte des exportateurs des produits agricoles et alimentaires tunisiennes n'a pas connu un grand changement par rapport à la même période de l'année précédente. Environ 50% de la valeur des exportations tunisiennes proviennent, des marchés de l'Espagne et l'Italie suivi par la Libye, les USA et le Maroc. Ainsi, pour les dattes, ce sont le Maroc, l'Indonésie et la Malaisie qui sont en tête dans le marché tunisien.

Toutefois, les valeurs des exportations ont baissé de 5,9%. En effet, une régression de la valeur des exportations des dattes vers les États-Unis d'Amérique du plus que la moitié, est notée ainsi que vers le Maroc et la France. Cette baisse est due en partie au nouveau coronavirus (Covid-19)

Tunisie: les exportations agricoles et alimentaires ont baissé de 11,2% au T1

Les exportations agricoles sont passées de 11.846,4 Millions de dinars (MD) à 10.514,9 MD.

Selon un communiqué de l'Observatoire National de l'Agriculture, les exportations de tous les produits agricoles et alimentaires de la Tunisie ont baissé de 11,2%, au cours du premier trimestre (T1) de 2020, par rapport à la même période de l'année dernière, passant de 11.846,4 Millions de dinars (MD) à 10.514,9 MD.

Selon cette note consacrée aux exportations de produits agricoles et alimentaires au cours du T1 de 2020 contre le coronavirus, les exportations alimentaires ont enregistré une augmentation de 10,3%, passant de 1342,7 MDT à 1481,0 MDT. Les exportations de produits alimentaires ont représenté 14,1% des exportations totales.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation du taux d'exportation d'[huile d'olive](#) qui a quasiment suivi le taux de croissance de la production, ainsi que celui des tomates. Cependant, les exportations de produits de la pêche, de dattes et d'agrumes ont subi une baisse. Celles des agrumes sont plutôt liées à la baisse de production, selon Onagri.

Les prix à l'exportation ont baissé de 36,9% pour l'huile d'olive et de 9,1% pour les agrumes par rapport à la même période en 2019. En revanche, ceux des tomates ont augmenté de 13,4%. Ainsi, fait observer l'observatoire, les valeurs des exportations d'huile d'olive et de tomate ont enregistré des croissances élevées, respectivement de 42% et 37%. Les valeurs à l'exportation ont baissé de 5,9% pour les dattes et de 28% pour les [agrumes](#).